



Mme Laetitia SAINT-PAUL, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale en charge de la coordination du volet parlementaire de la présidence française de l'Union européenne  
Mme Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE, Présidente de la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale  
M. Jean-François LONGEOT, Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat  
M. Roland LESCURE, Président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale  
Mme Sophie PRIMAS, Présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat

Paris, le 21 février 2022

Mesdames et Messieurs les Présidents de commission,

Chers collègues,

Au cœur des chantiers auxquels œuvre la présidence française du Conseil de l'Union européenne figure l'ambition environnementale, qui fait de l'Europe une pionnière et, nous l'espérons, un modèle pour mettre un terme à la dégradation de plus en plus préoccupante du climat de notre planète.

Notre conviction est que notre transition climatique, qui implique tant de changements, n'a de chance de réussir que si elle est comprise, acceptée, et même appropriée par tous nos concitoyens. Le défi est tel qu'il ne sera jamais relevé s'il est imposé d'en haut.

C'est pourquoi nous avons voulu organiser une conférence thématique au plus près des préoccupations, des difficultés, mais aussi des espoirs de nos concitoyens, en examinant les grands enjeux induits par le pacte vert sous l'angle de leurs conséquences sur le terrain, dans nos territoires.

C'est ainsi que nous avons l'honneur de vous inviter à une conférence des présidents de commissions décentralisée, dans la belle région du Val de Loire où chacun des thèmes abordés trouve un écho concret et quotidien. Nos débats auront ainsi lieu dans la Grange de Meslay, une des plus anciennes fermes fortifiées du monde, et un dîner la veille nous permettra de vous faire découvrir le château du Clos Lucé, l'ancienne demeure de Léonard de Vinci à Amboise, lieux vers lesquels nous assurerons votre transport, en une heure de train, de et vers Paris.

Une premier débat le matin du 21 mars portera sur la **PAC et l'amélioration de la qualité de l'alimentation des citoyens européens**, qui cristallise les difficultés mais aussi les formidables opportunités qu'emportent les nouvelles exigences

environnementales, à tel point que chaque jour de plus en plus de consommateurs et de producteurs, dans une démarche d'excellence, explorent les voies d'une future PAAC, politique agricole et alimentaire commune. Ce débat démontrera le rôle fondamental des labels, qui garantissent aux consommateurs la qualité des produits et offrent aux producteurs une protection juridique indispensable. Il mettra en valeur l'intérêt de l'agriculture biologique.

Le deuxième débat soulignera le rôle décisif que doivent jouer **les fonds régionaux pour que la transition énergétique** se concrétise dans les territoires. Nous pourrions débattre de la place de cette question dans les critères d'attribution et d'évaluation des fonds européens en particulier dans les secteurs des transports, des énergies renouvelables et de l'industrie. Pourra également être évoquée la nécessaire synergie avec les autres instruments financiers, par exemple les prêts de la BEI ou le futur fonds pour une transition juste.

Le dernier débat, l'après-midi, mettra en lumière le sujet encore trop peu médiatisé du **tourisme durable**. Première destination touristique mondiale, l'Union doit préserver une activité économique importante tout en faisant face aux défis environnementaux qu'elle pose de plus en plus (émissions des transports, en particulier aériens, déchets, pollution des sites et de l'air, etc.), le tourisme représentant jusqu'à 8% de ses émissions de gaz à effet de serre. L'UE a un rôle décisif à jouer pour rassembler les nombreuses mais éparées initiatives nationales de tourisme durable, en faire la promotion, mieux flécher ses soutiens envers les collectivités confrontées à des afflux touristiques importants et développer une politique ambitieuse de labellisation.

Conformément à l'usage, chaque parlement pourra déléguer jusqu'à quatre présidents de commission, ou leurs représentants, à la conférence.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, chers collègues, l'expression de notre haute considération.

Mme Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE  
Présidente de la commission du  
Développement durable et de  
l'aménagement du territoire de l'Assemblée  
nationale

M. Jean-François LONGEOT  
Président de la commission de  
l'Aménagement du territoire et du  
développement durable du Sénat

M. Roland LESCURE  
Président de la commission des Affaires  
économiques de l'Assemblée nationale

Mme Sophie PRIMAS  
Présidente de la commission des Affaires  
économiques du Sénat

Mme Laetitia SAINT-PAUL  
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale  
en charge de la coordination du volet parlementaire  
de la présidence française de l'Union européenne